LE PACTE MONDIAL ET PAPREC GROUP

Le Groupe PAPREC a fait le choix d'adhérer au Pacte Mondial en 2005. Depuis, il illustre chaque année son engagement à appliquer et à mettre en œuvre les 10 principes du Pacte Mondial :

- En 2006 : la non-discrimination comme culture d'entreprise (sexuelle, sur l'âge, raciale et sur les qualifications) ;
- En 2007 : la lutte contre les émissions de gaz à effet de serre (par le choix de la flotte de véhicules, de la flotte de camions et des moyens de transports pour les trajets siège/sites) ;
- En 2008 : le recyclage des papiers de bureaux ;
- En 2009 : le respect de l'environnement (utilisation de la voie d'eau pour le transport des marchandises, réduction des consommations d'eau, de gaz et de produits chimiques dans les processus) ;
- En 2010 : la prise en compte des énergies renouvelables ;
- En 2011 : l'investissement dans la promotion des Diversités et tout particulièrement dans l'intégration du handicap, ainsi que le travail quotidien réalisé en faveur de la préservation de l'environnement ;
- Depuis 2012, le Groupe appuie sa communication sur le progrès de sa démarche responsable (CoP) sur son rapport Développement Durable, afin notamment de répondre aux exigences du niveau GC Actif ;
- Depuis 2013, Paprec Group a renforcé son action dans la lutte contre les discriminations et la promotion de la diversité, avec notamment l'adoption d'une charte de la laïcité et de la diversité par l'ensemble de ses salariés visant à garantir à nos collaborateurs, de façon formelle, une égalité parfaite en matière d'emploi, de profession et d'évolution de carrière, et à les protéger contre tout risque de discrimination. Il s'agit de garantir les conditions du vivre-ensemble ;
- Depuis 2014, Paprec Group a consolidé sa prise en compte des enjeux extra-financiers liés à son activité et son rôle dans l'économie circulaire. Le Groupe a ainsi réalisé de nombreux investissements pour renforcer son ancrage local et améliorer les conditions de travail : santé et sécurité, protection de l'environnement, sensibilisation à la lutte contre la corruption, etc… Paprec Group a également refinancé sa dette avec l'émission d'un « Green Bond ».
- Depuis 2015, un accent particulier a été mis sur les questions de sécurité et d'environnement. En plus de l'exigence du Groupe et du respect de ses engagements, le Groupe a réalisé des investissements et déployés des moyens humains et financiers conséquents sur ses sites pour renforcer la protection incendie par exemple ou encore pour augmenter les taux de recyclage de ses usines, mais aussi pour former et informer ses collaborateurs des risques existants et améliorer la prévention.
  Paprec poursuit par ailleurs son engagement dans la lutte contre les discriminations et la promotion de la diversité, l'amélioration continue des conditions de travail de ses collaborateurs et de ses performances et bénéfices environnementaux, en lien avec les Objectifs de Développement Durable prioritaires pour le Groupe.
- En 2016, Paprec Group a renforcé sa gouvernance en se dotant d'une Charte Ethique, et a déployé un outil d'audit de ses fournisseurs dans une logique d'achats durables et responsable. Le Groupe a également revu sa matrice de matérialité à l'aune des Objectifs de Développement Durable.
  Début 2017, l'acquisition de Coved vient renforcer sa position de leader de l'économie circulaire, d'accroitre ses volumes de déchets collectés et recyclés chaque année.

Par cette lettre, le Groupe Paprec a l'honneur de renouveler son engagement et publie cette année encore sa CoP sous forme d'un tableau de référence entre les 10 principes du Pacte Mondial et le Rapport Développement Durable 2016 du groupe.

Jean-Luc PETITHUGUENIN
Président - Fondateur